

Commune de Champ le Duc

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 7 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers :

| | | |
|----------------------|----|--|
| En exercice : | 15 | L'an deux mille quinze Le sept avril à vingt heures. |
| présents : | 13 | Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMP LE DUC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, |
| votants : | 13 | à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Louis MENTREL, Maire |

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} avril 2015

PRESENTS : Messieurs Jean-Louis MENTREL, Lionel GUIBERTEAU, Philippe CUNIN, Nicolas DELOY, Mario VALSECCHI, Jean-Charles DAMIANI, Sylvain CAPELLE, Pascal CLAUSS et Mesdames Christiane MARCHAND, Agnès PONTECAILLE, Corinne FRANOUX, Patricia LEMBKE, Arlette AUBRY

MEMBRES ABSENTS : Madame Francine VAGNEUR et Monsieur Benoît VALSECCHI

M. Mario VALSECCHI a été élu Secrétaire de Séance.

Le Procès-Verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

2015 -13 – Approbation Compte administratif 2014 Budget Communal

Le compte administratif du Budget Communal de la commune de Champ le Duc est présenté à l'ensemble des membres du Conseil, par le 1^{er} Adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le Compte Administratif de l'année 2014 suivant avec 12 voix Pour 0 Contre et 0 Abstention :
- | | |
|------------------------------|--------------|
| • Recettes de Fonctionnement | 500 597.09 € |
| • Dépenses de Fonctionnement | 276 287.27 € |
| • Excédent de Fonctionnement | 224 309.82 € |
| • Recettes d'Investissement | 167 849.58 € |
| • Dépenses d'Investissement | 95 554.28 € |
| • Excédent d'Investissement | 72 295.30 € |

2015-14 – Approbation du Compte de Gestion du Budget Communal 2014

- Après avoir approuvé le compte administratif 2014 à raison de 13 voix POUR
- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures toutes les opérations, tant en recettes qu'en dépenses, et que toutes les recettes et dépenses ont été régulièrement effectuées,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** le Compte de Gestion 2014 du Percepteur concernant le Budget Communal de la commune de Champ le Duc à raison de 13 Voix Pour 0 Contre et 0 Abstention.

Conseil Municipal de Champ le Duc – Séance du 7 avril 2015

2015-15 – Affectation du Résultat de l'année 2014 sur 2015

Sur proposition du maire,

Le Conseil Municipal arrête les comptes de l'exercice 2014, en adoptant le Compte Administratif à raison de 12 voix
Pour 0 Contre et 0 Abstention, qui fait apparaître :

| | |
|---|--------------|
| - Un résultat excédentaire de la section d'investissement de | 72 295.30 € |
| - Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de | 224 309.82 € |

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des Restes à Réaliser :

| | |
|----------------------------------|----------|
| ▪ En dépenses pour un montant de | 78 564 € |
| ▪ En recettes pour un montant de | 6 152 € |

Soit 72 412 € - Excédent de 72 295.30 € soit un besoin de financement de 116.70 €

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2014 de la façon suivante :

| | |
|---|--------------|
| - compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé | 116.70 € |
| - compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté : | 224 193.12 € |

2015-16 – BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le Budget Primitif suivant :

| | |
|------------------------------|--------------|
| • Recettes de Fonctionnement | 569 072.50 € |
| • Dépenses de Fonctionnement | 569 072.50 € |
| • Recettes d'Investissement | 390 202.85 € |
| • Dépenses d'Investissement | 390 202.85 € |

2015-17 – VOTE DES TAXES LOCALES 2015

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré fixe les taux des taxes locales comme suit, à raison de 11 voix
POUR, 1 voix CONTRE, 1 Abstention,

| | |
|------------------------------------|---------|
| - Taux de taxe d'habitation | 19.46 % |
| - Taux de taxe foncière (bâti) | 12.13 % |
| - Taux de taxe foncière (non bâti) | 16.52 % |
| - CFE | 16.65 % |

2015-18 : Subventions aux organismes et associations – Année 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **Décide** d'octroyer une subvention aux associations et organismes suivants :

| | |
|--|-------|
| ▪ Croix Rouge Française | 100 € |
| ▪ Les Mocoux | 100 € |
| ▪ Association Bruyères Athlétisme | 75 € |
| ▪ La Dame de Champ | 200 € |
| ▪ Le Club Vosgien et ses environs | 50 € |
| ▪ CSA Centre de Secours Animalier de Brouvelieures | 50 € |

TOTAL -----
575 €

➤ **Prévoit** les crédits nécessaires au Budget Primitif 2015 Article 6574.

Conseil Municipal de Champ le Duc – Séance du 7 avril 2015

2015-19 : ELECTRIFICATION RURALE : enfouissement des réseaux BT place de la Mairie, rue de la Ménire – Postes CENTRE & MENIRE

Monsieur le Maire présente le projet suivant : enfouissement des réseaux BT Place de la Mairie, rue de la Ménire – Postes CENTRE & MENIRE

Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 125 600,00 € TTC et précise que ces travaux sont susceptibles d'être financés par le Département des Vosges au titre du FACE C ou du Programme Départemental « Environnement » ou par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges au titre du Programme Environnement et Cadre de vie 2015.

La participation de la commune s'élève à 20 % du montant TTC des travaux, plafonné à 110 000 € TTC de travaux puis 55 % du montant TTC des travaux au-delà de ce montant, conformément à la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges en date du 20 décembre 2007.

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques envisagés seront menés en étroite coordination avec les travaux :

- | | |
|--|-----|
| - d'enfouissement du réseau France Télécom | oui |
| - d'enfouissement du réseau d'éclairage public | oui |
| - de réfection de chaussée | oui |
| - de réfection des trottoirs | oui |
| - d'assainissement ou d'eau potable | oui |
| - autres travaux à préciser | oui |
| - projet DETR – aménagement de bourg | oui |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de la réalisation des travaux conformément au projet présenté pour un montant de 125 600.00 € TTC
- **AUTORISE** la réalisation des travaux par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, Maître d'ouvrage, sous réserve de l'octroi d'une subvention.
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges dès que la demande lui en sera faite, la somme de 30 580.00 € représentant 20 % du montant des travaux TTC, plafonné à 110 000.00 € TTC de travaux puis 55 % du montant TTC des travaux au-delà de ce montant.

2015-20 : PROGRAMME VOIRIES 2015 : INSPECTION CAMERA DES RESEAUX EXISTANTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire le point sur l'état des réseaux de la commune de Champ le Duc dans le cadre du programme de voiries de l'année 2015.

Urbami-Consult de KINTZHEIM (67) chargé de la maîtrise d'œuvre dans le cadre du programme de voiries lancé par la collectivité, a lancé un appel d'offres pour l'inspection TV de réseaux.

Les offres ont été réceptionnées le 27 mars 2015. Parmi les propositions, la moins-disante est celle de la Société EURL ENVIRODIAG dont le siège est à Saint Dié des Vosges pour la prestation suivante :

**Contrôle vidéo des collecteurs avec fourniture des rapports avec photos et CD-Rom
Pour les rues de la Ménire, rue Charlemagne, rue de l'Ecole, rue de la Lizerne**

Pour un coût total de : HT 1 162.50 € soit TTC 1 395.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir la Société EURL ENVIRODIAG de Saint Dié des Vosges pour effectuer le contrôle Vidéo des collecteurs avec fourniture des rapports avec photos et CD-Rom pour les rues de la Ménire, rue Charlemagne, rue de l'Ecole et rue de la Lizerne pour un coût total HT de 1 162.50 € soit TTC 1 395.00 €.
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Conseil Municipal de Champ le Duc – Séance du 7 avril 2015

2015-21 – Contribution Communale 2015 au SIVIC de Bruyères

Vu le courrier du Président du SIVIC de Bruyères (Syndicat Intercommunal à Vocation d'Investissement pour la Construction) , fixant le montant de la participation syndicale de la commune de Champ le Duc pour l'année 2015 à la somme de 1 926 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE et DECIDE** que la participation communale de la commune de Champ le Duc au SIVIC de Bruyères pour l'année 2015 sera mise en recouvrement sous forme d'impôt pour un montant de 1 926 €

2015-22 – Contribution Communale 2015 au SIVOSS de Bruyères

Vu le courrier du Président du SIVOSS de Bruyères (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire et Sportive) , fixant le montant de la participation syndicale de la commune de Champ le Duc pour l'année 2015 à la somme de 8 435.39 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE et DECIDE** que la participation communale de la commune de Champ le Duc au SIVOSS de Bruyères pour l'année 2015 sera mise en recouvrement sous forme d'impôt pour un montant de 8 435.39 €

2015-23 – SDIS des Vosges Participation 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Vote et décide** d'inscrire à l'article 6553 du Budget Primitif 2015, la contribution communale suivante :
 - SDIS des Vosges **13 605.54 €**

2015-24 – SMIC88 Syndicat pour l'informatisation communale des Vosges – Participation 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Vote et décide** d'inscrire à l'article 6554 du Budget Primitif 2015, la participation financière suivante :
 - SMIC88 des Vosges **264.00 €**

2015-25 : Participation Syndicale 2015 – Commission Syndicale pour la Gestion des Biens Indivis des Communes de Champ le Duc-Beauménil-Fiménil

Vu le courrier du 30 mars 2015, de Madame la Présidente de la Commission Syndicale pour la gestion des biens indivis fixant le montant de la participation syndicale de la commune de Champ le Duc pour l'année 2015 à la somme de **10 200.00 €**,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote et décide** d'inscrire à l'article 6554 du BP 2015 , la participation syndicale de la commune de Champ le Duc à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens Indivis des communes de Champ le Duc-Beauménil-Fiménil pour un montant de **10 200.00 €**.

2015-26 : Syndicat Intercommunal de la Maison de Retraite Intercommunale de Bruyères – Participation 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Vote et décide** d'inscrire à l'article 6554 du BP 2015, la participation syndicale de la commune de Champ le Duc au Syndicat Intercommunal de la Maison de Retraite Intercommunale de Bruyères pour un montant de : **139.10 €**

2015-27 : CONTROLE DES BORNES A INCENDIE

Un devis a été établi à la demande de la collectivité, pour le contrôle des bornes à incendie de la commune de Champ le Duc.

Considérant qu'il y a 8 bornes à incendie à contrôler,

Considérant que le devis de la société HYDR'EAU SERVICES de Fraize 88230 s'élève à la somme HT de 360 € soit TTC 432 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir HYDR'EAU SERVICES de FRAIZE 88230 pour le contrôle de débit du parc de poteaux d'incendie de la commune de Champ le Duc, pour un coût de HT de 360.00 € soit TTC 432.00 €.
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

2015-28 : Résiliation du lot de chasse intercommunal de la Hazelle

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier en date du 23 février 2015 de la Commune de Fays, précisant que Monsieur Pascal CHRISMMENT sollicite la résiliation du bail de chasse du lot intercommunal de la Hazelle dont il est locataire depuis 2011.

S'agissant d'une résiliation à l'initiative du locataire, dans le cahier des charges de 2004, il est indiqué que l'acceptation de la demande du locataire est subordonnée au versement d'une indemnité forfaitaire égale au tiers du dernier loyer annuel.

La Commune de Champ le Duc percevra suivant sa quote-part, la somme de **204.28 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTTE** la demande de résiliation de Monsieur Pascal CHRISMMENT aux conditions énoncées ci-dessus, pour la résiliation du lot de chasse intercommunal de la Hazelle.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

2015-29 : Désignation d'un correspondant Sécurité Routière pour la commune de Champ le Duc

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre d'un partenariat entre les services de la Préfecture des Vosges et l'Association des Maires des Vosges, a été proposé la création d'un réseau de correspondants locaux pour toutes les questions concernant la Sécurité Routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Louis MENTREL Correspondant Sécurité Routière sur la commune de Champ le Duc.

2015-30 : SUBVENTION CCAS ANNEE 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention de 3 500 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'année 2015
- **PREVOIT** les crédits à l'article 657362 du Budget Primitif 2015.

AFFAIRES DIVERSES

- SICOVAD Expérimentation collecte porte à porte pour les textiles
- CAP Bruyères et environs : organisation d'une caravane du tour de Bruyères et les alentours avec tous les commerçants qui aura lieu le Vendredi 1^{er} mai 2015 – Faire arrêté pour autorisation de circuler dans les rues principales de Champ le Duc

La séance est levée à 23h15

Vu pour être affiché le 13 avril 2015, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Champ le Duc, le 13 avril 2015

Le Maire, Jean-Louis MENTREL